

# Commission Consultative Paritaire Départementale élection de vos représentant-es du 3 au 10 mai 2017

## La CCPD, qu'est-ce que c'est ?

La CCPD (Commission Consultative Paritaire Départementale) se réunit afin d'examiner les demandes de **retrait**, de **restriction** ou de **non renouvellement** d'agrément.

Elle n'est pas publique et le vote a lieu à bulletin secret pour l'examen des cas individuels.

Chaque personne convoquée par la CCPD peut se faire assister ou être représentée par une personne de son choix. **SUD vous invite à solliciter ses représentant-es.**

**410 professionnelles sont passées devant la CCPD entre juin 2011 et février 2017  
A cette occasion, pour la plupart, leur agrément a été retiré ou restreint.**

La CCPD est également consultée sur le **programme de formation** et sur le bilan de fonctionnement de l'agrément.

La CCPD est composée de 5 représentant-es de l'administration et de **5 représentant-es des professions d'assistant-es maternel-les et familiaux-ales**.

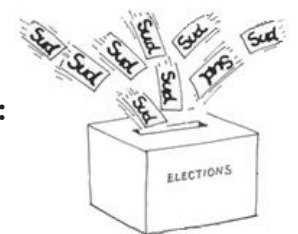
Le mandat des élu-es est de 6 ans et **c'est à partir du 3 mai et jusqu'au 10 mai que vous choisirez vos représentant-es par vote électronique.**

## Nos candidat-es

<i>titulaires</i>	<i>suppléant-es</i>
1 - JEGO Sophie assistante familiale-permanente syndicale - Rennes	1 - LEMOINE Patrick assistant familial - ASE -Saint Thurial
2 - OGER Sandrine assistante familiale - CPFS - Fougères	2 - BRUNEAU Monique assistante familiale - ASE - Rennes
3 - TRAVERS Géraldine assistante maternelle - Rennes	3 - VIRIG Christelle assistante maternelle - Rennes
4 - VANCASSEL Florence assistante familiale - ASE - Cesson-Sévigné	4 - MARIE Mélanie assistante familiale - ASE- Saint-Symphorien
5 - GOINGUENET Michelle assistante maternelle - Rennes	5 - BENOIT Béatrice assistante familiale- ASE - La Chapelle aux Filtzméens

## nos candidat-es assistant-es maternel-les et familiaux-les s'engagent à :

- être disponibles pour vous rencontrer si vous êtes convoqué-e devant la CCPD
- veiller au respect de la procédure et à l'application du droit
- vous rendre compte de leur mandat (bilan régulier du fonctionnement de la CCPD, analyse de la politique du Département en matière de procédure d'agrément)
- être vigilant-es et réactif-ves quant aux modifications apportées aux critères d'agrément.



votez pour la liste **Sud Solidaires**

parce qu'à tout moment votre agrément peut vous être retiré  
du 3 au 10 mai

votez **Sud Solidaires**

### 4 raisons de voter SUD :

**SUD est un syndicat indépendant de tout pouvoir politique et administratif :**

- défendant les intérêts collectifs des salarié-es (salaires, protection sociale, conditions de travail)
- impliqué dans la lutte pour la transformation sociale (droits des femmes, précarité, droit au logement, santé, éducation...)

**SUD est une organisation syndicale interprofessionnelle**

Elle rassemble des travailleurs sociaux (Aide Sociale à l'Enfance, agrément...), médico-sociaux (PMI, crèche...), des personnels administratifs (agrément, CDAS...) et aussi des assistant-es maternel-les et familiaux-ales qui :

- se réunissent régulièrement, dans la réflexion sur l'exercice du métier, sur les conditions de travail...
- construisent et portent des revendications au niveau local et national
- informent les professionnel-les : réunions, tracts, bulletins (SUD AssFam Infos...)

**SUD est le syndicat majoritaire au Département**

Sa représentativité locale permet d'agir pour :

- obtenir des avancées pour les assistant-es familiaux-ales et maternel-les : revalorisation des salaires et indemnités d'entretien, formation, un véritable droit aux congés et à des relais...
- porter les revendications aux instances décisionnelles du Département
- vous accompagner au quotidien, vous soutenir et vous apporter des conseils

**SUD est fort d'une pratique de la défense individuelle et collective des professionnel-les, syndiqué-es ou non, depuis de nombreuses années.**

parce qu'être assistant-e maternel-le et familial-e,  
**c'est exercer un métier à part entière**  
et non entièrement à part,

